

20.09.2002 – 16:00 Uhr

Les carburants sans soufre doivent être encouragés. auto-suisse approuve le fait que Conseil fédéral ait clairement plaidé en faveur de ce type de carburant dans son message relatif à la modification de la Loi sur l'environnement.

Berne (ots) -

Un premier pas a été effectué

Par une taxe d'incitation sur les carburants soufrés, qui sera perçue dès le 1er janvier 2004, le Conseil fédéral entend encourager l'introduction la plus rapide possible de l'essence et du diesel sans soufre en Suisse. Dans la consultation, cette proposition a trouvé un large accord.

Conformément à ce que le Conseil fédéral souligne à juste titre dans son message au Parlement, les carburants sans soufre apportent une contribution importante à une nouvelle amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des émissions de CO₂.

L'essence avec une teneur de soufre de moins de 10 ppm (parts par million) permet une conception à consommation optimisée des nouveaux moteurs à injection directe. De tels moteurs consomment jusqu'à 15 pour cent moins d'essence que les agrégats conventionnels, ce qui représente une contribution précieuse à la réduction des émissions de CO₂.

Pour les moteurs diesel, les carburants sans soufre sont importants pour pouvoir utiliser les filtres à particules. Avec ces filtres, les émissions de PM₁₀ peuvent pratiquement être empêchées complètement. En prime, les émissions de particules des véhicules qui sont déjà en circulation diminuent elles aussi de quelques 7 pour cent lorsqu'on utilise du diesel sans soufre.

Contact:

auto-suisse
Mittelstrasse 32
Case Postale 5232
3001 Berne
Tel. +41/31/306'65'65
Fax +41/31/306'65'60
mailto: info@auto-suisse.ch
Internet: <http://www.auto-suisse.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003597/100020446> abgerufen werden.